

Séance du 29 février 2024

Date : 29/02/2024
Numéro : 09/2024

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Absents excusés : 2
Absents non excusés : 3
Retard : 0
Pouvoirs : 2
Pris part à la délibération : 16

DATE DE LA CONVOCATION
23/02/2024
DATE D’AFFICHAGE
04/03/2024

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 071-217101708-20240229-09_2024-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

L’an deux mille vingt-quatre, le 29 février à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Pascale PERIER, Claudie JOBARD, Mrs José DE SOUSA, Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Gérald NEVORET, Patrick CHARLES, François MAUCHAND, Maurice NAIGEON, Jean-François SIRANDRE.

Absents excusés : Mmes Christiane DEBATTY, Florence GALVAING.

Absents non excusés : Mme Manon JOLIVET, Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL.

Pouvoirs : Mme Christiane DEBATTY à Mme Fernande HELENA
Mme Florence GALVAING à M. Philippe CATEL

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que par lettre en date du 02 février 2024, le Président du CD 71 sollicite la commune pour son engagement financier dans le Fonds Solidarité Logement, qui est susceptible de bénéficier aux habitants de la commune.

La participation est calculée en fonction du nombre d’habitants de la commune (0.35€/habitant).

La vocation du FSL s’inscrit dans le cadre du PDALHPD Plan départemental d’actions pour le logement et l’hébergement des personnes défavorisées et a pour objectif d’aider les personnes et les familles à accéder à un logement décent et indépendant ou de s’y maintenir, alors qu’ils éprouvent des difficultés particulières en raison, notamment, de l’inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d’existence ou parce qu’ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **PARTICIPE** au financement du FSL pour l’année 2024.


MAIRIE DE
DÉSIGNÉ POUR L’EXÉCUTION CONFORME,
Madame Marie-Claire DILLY, Maire Exécutoire,
Marie-Claire DILLY.